



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Objet : Contournement autoroutier d'Arles – Concertation continue

Compte-rendu de la réunion d'information du groupe de travail Agriculture et hydraulique, étendu aux exploitants agricoles, du 15 juillet 2021

OUVERTURE DE LA SEANCE :

- Stéphane Saint-Pierre, du cabinet Nicaya Conseil, qui accompagne la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la concertation continue et anime les échanges, ouvre la séance et partage les règles de travail et d'échanges pour le bon déroulé de la réunion.

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

Stéphane Saint-Pierre présente les animateurs / animatrices de cette réunion et invite les participants à se présenter.

Ensuite, il présente les séquences de la réunion sur les thématiques Agriculture et Hydraulique :

- Rappels sur le projet et la concertation publique réglementaire de 2020-2021
- Présentation du bilan de la concertation publique réglementaire
- Présentation de la variante de tracé retenue au sein du fuseau « VSV »
- Calendrier prévisionnel du projet
- Démarche de travail sur l'Agriculture et l'Hydraulique
- Dispositif de travail en concertation
 - Avec les exploitants
 - Avec les instances agricoles et hydrauliques
- Principes de compensation des impacts du projet sur l'agriculture et l'hydraulique

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 18

HEURE DE DEBUT : 09H30

HEURE DE FIN : 12H05

SYNTHESE DES ECHANGES

1) Première séquence

Thèmes abordés

- **Objectifs et caractéristiques du projet**
- **Objectifs et bilan de la concertation**
- **Choix de la variante de tracé (10')**

Voir support de présentation, parties 1 à 3 (diapositives 5 à 20)

Julien MENOTTI, responsable d'opérations au sein de la DREAL, rappelle les objectifs et caractéristiques du projet de contournement autoroutier.

Il présente ensuite la démarche de concertation réglementaire qui s'est déroulée de novembre 2020 à janvier 2021 et le bilan (quantitatif et qualitatif) qui a été réalisé par le maître d'ouvrage, avec un focus sur les enjeux agricoles et hydrauliques.

Il présente ensuite la variante de tracé retenue par le maître d'ouvrage à l'issue de la concertation, et les composantes du projet dont la définition est intégrée à la prochaine phase d'études (aire de service, bassins d'assainissement, analyses sur compléments d'échangeurs, etc).

Échanges avec les participants (40')

- Jacques WYLDER, exploitant agricole au Mas de la Cappe :
 - Souligne l'intérêt du projet d'échangeur visant à délester le trafic de la D570 entre Arles et les Saintes-Maries de la Mer (notamment les week-end et lors de la saison estivale)
 - S'interroge sur la réalisation de l'ouvrage de franchissement du Rhône en remblai, au regard des risques d'inondation
 - Anticipe un arrêt total de son exploitation (bio) en cas de réalisation du projet tel que retenu à l'issue de la concertation publique
- La DREAL :
 - Indique que le système d'exploitation global (système de péage et système d'échanges) présenté à la concertation publique est strictement celui qui avait été identifié lors des précédentes phases de concertation, avant 2013. Les contributions reçues au cours de la concertation publique de début d'année ont conduit le maître d'ouvrage à réinterroger ce système d'exploitation, en vue du projet affiné à soumettre à l'enquête publique. A l'issue de ces analyses, qui comporteront l'évaluation des emprises complémentaires associées, les propositions du maître d'ouvrage en cas de compléments d'échangeurs seront

soumises au comité de pilotage et présentées aux participants de la concertation continue.

- Précise que des éclairages complémentaires quant à la saisonnalité des trafics, notamment sur la route des Saintes-Maries de la Mer, seront fournis pour répondre aux demandes issues de la concertation, en complément de l'actualisation des projections de trafic (sans et avec projet) qui classiquement se conduisent sur la base de moyennes journalières sur une année.
 - Rappelle, par rapport au projet de contournement présenté en 2013, que l'évolution du cadre réglementaire conduit à prévoir de nouvelles ouvertures dans les remblais de l'autoroute pour permettre le libre écoulement des eaux en cas de crue. Ces ouvertures complètent ainsi les ouvrages déjà intégrés au projet : viaduc sur le Rhône, franchissement des canaux, etc.
 - Précise qu'en rive droite, secteur Tête de Camargue, 1 km d'ouverture par des ouvrages de transparence hydraulique a été ajouté et 250m en rive droite (secteurs Plan du Bourg et Draille Marseillaise) en complément des ouvrages pré-existants, plus nombreux en rive droite du fait des franchissements de canaux déjà prévus. Le coût de ces ouvrages complémentaires pour transparence hydraulique est d'environ 150 M€.
 - Un travail d'optimisation de ces ouvertures sera mené lors de la phase d'études détaillées en cours, et intégrera les réflexions pour des mutualisations avec d'autres transparences : rétablissements agricoles, rétablissement de cheminements, corridors écologiques pour la faune. La concertation continue et les permanences individuelles avec les exploitants, proposées cet été, doivent justement permettre d'évaluer les aménagements ou ajustements à prévoir au regard des enjeux agricoles (localisations bassins, optimisations transparence intégrant rétablissements agricoles, etc).
- Pierre RAVIOL, adjoint au maire d'Arles et président du SYMADREM, confirme l'intérêt d'étudier la hauteur des ouvertures complémentaires intégrées au projet, afin de permettre le passage d'engins agricoles
 - La DREAL :
 - Confirme que les retours formulés en concertation et lors des permanences permettront de définir et d'ajuster ces éléments
 - Indique que la participation des exploitants à la concertation continue est pour cela nécessaire, afin de considérer toutes les situations à l'échelle individuelle en plus de l'échelle collective.
 - Gaëtan GUICHARD, directeur de l'ASCO des Arrosants de la Crau :
 - Questionne la différence de linéaire dédié aux ouvertures hydrauliques entre les deux rives
 - Souligne qu'il est important de maintenir les capacités de chaque irrigant à accéder à sa prise d'eau
 - Pense que les impacts du tracé sur le réseau hydraulique se répercuteront au-delà de la bande d'études présentée
 - Propose que tous les rétablissements hydrauliques fassent l'objet d'une évaluation afin de vérifier qu'un écoulement optimal et de permettre aux irrigants de traverser

- La DREAL :
 - Rappelle que les 250 m d'ouvertures hydrauliques prévus en rive gauche s'ajoutent bien aux ouvertures déjà prévues et importantes sur ce secteur, du fait de la présence des canaux.
 - Précise que les retours formulés en concertation et lors des permanences ont aussi pour intérêt de mieux comprendre le fonctionnement spécifique des réseaux hydrauliques et les besoins du territoire, et de les considérer pour les projets de rétablissement rendus nécessaires par le passage de la nouvelle autoroute.

- Thierry TRAZIC, éleveur de taureaux et chevaux (Manade des Chanoines)
 - Questionne le maître d'ouvrage sur la tenue d'une étude d'impact dans le secteur de la Manade des Chanoines, en lien avec les enjeux liés au milieu naturel
 - Rappelle que ce secteur est fortement concerné par les enjeux liés à l'eau (présence de tourbières, inconstructibilité, difficultés de maintenir une activité d'élevage, ...) et que la situation actuelle se dégrade

- La DREAL :
 - Indique que l'élargissement à 2x3 voies de la RN113, prévu sur ce secteur, peut constituer une opportunité pour traiter les dysfonctionnements hydrauliques actuels
 - Précise que ces dysfonctionnements signalés, pouvant être liés au sous-dimensionnement des ouvrages de la RN113 et/ou à l'absence de continuité vis-à-vis des ouvrages de la voie ferrée, sont bien intégrés aux études du projet en complément des obligations réglementaires (ne pas dégrader le fonctionnement observé avant réalisation du projet).
 - Rappelle qu'un objectif majeur de la DREAL et de ses bureaux d'étude sur la partie en élargissement de la RN113 est de minimiser les emprises au maximum, compte-tenu en particulier des enjeux écologiques du secteur.
 - Souligne que les études qui s'engagent ont pour objectif de répondre à ces besoins sur la partie en aménagement sur place, de manière plus ciblée et plus approfondie que lors de la phase qui vient de s'achever (comparaison des variantes de tracé sur la partie en tracé neuf).

- **Un exploitant** (qui ne s'est pas identifié) s'interroge sur le devenir de la station d'épuration de Raphèle

- La DREAL
 - Indique que cette station a été identifiée comme « point dur » et que des études sont menées afin de déterminer son devenir, au regard de l'élargissement de la RN113 au sud et du rétablissement de la voirie dédiée aux convois exceptionnels
 - Rappelle que, dans l'hypothèse où la station ne pourrait être évitée, son rétablissement sera néanmoins réglementairement garanti et que l'exploitation de la station sera donc maintenue avec le projet de contournement, qu'elle soit déplacée ou non
 - Rappelle que son évitement et son maintien restent l'option privilégiée par le maître d'ouvrage, si les études techniques conduisent à cette possibilité.

- Thierry TRAZIC :
 - Estime que cette station d'épuration est sous-dimensionnée et met en doute l'hypothèse de son maintien avec le projet de contournement
 - Pense que le chemin de servitude de la station sera forcément impacté
- La DREAL
 - Indique que le concessionnaire du projet de contournement pilotera la dernière phase des études ainsi que les procédures d'acquisition foncières et les travaux. L'attention de la DREAL a plusieurs fois été portée sur la nécessité de cadrer la phase chantier pour s'assurer que les désagréments observés lors de chantiers passés, soient évités.
 - Précise que les échanges issus de la concertation continue actuelle ont vocation à alimenter le dossier des engagements de l'État : ce dossier comprendra les éléments sur lesquels l'État s'engage, éléments qui se traduiront dans le cahier des charges du concessionnaire
 - Précise que dès aujourd'hui et jusqu'à l'enquête publique, prochaine phase formelle de consultation du public sur le projet, le maître d'ouvrage invite tous les acteurs locaux à participer aux échanges et manifester leurs points de vigilance concernant le projet : ces données seront prises en compte, dans l'objectif d'intégrer tous les dysfonctionnements et enjeux relevés.

2) 2ème séquence

Thèmes abordés

- **Calendrier prévisionnel**
- **Gouvernance du projet**
- **Démarche de travail sur l'agriculture et l'hydraulique (10')**

Voir support de présentation, parties 4 et 5 (diapositives 21 à 29)

Julien MENOTTI rappelle le calendrier prévisionnel du projet de contournement et ses instances de gouvernance (comités, groupes de travail, ...).

Il présente ensuite la démarche de travail proposée spécifiquement pour les thématiques agricole et hydraulique.

Échanges avec les participants

Aucun participant n'a formulé de questions sur ces enjeux.

3) 3ème séquence

Thème abordé

- **Dispositif de travail concerté (10')**

Voir support de présentation, partie 6 (diapositives 30 à 40)

Anne-Sophie CHAUDAT, cheffe de projet Environnement au sein du bureau d'études EGIS, présente le dispositif de travail concerté prévu pour la prochaine phase de concertation continue : avec les exploitants agricoles ; avec les instances agricoles et hydrauliques.

Échanges avec les participants (40')

- Pierre RAVIOL, adjoint au maire d'Arles et président du SYMADREM
 - Regrette que lors de la concertation publique réglementaire, certains participants inscrits ne s'étaient finalement pas présentés aux rendez-vous des permanences individuelles, et rappelle l'intérêt de répondre favorablement à cette proposition de rencontres individuelles avec les responsables du projet.
- **Un exploitant** (pas identifié) :
 - Rappelle que les dates proposées juillet ne conviennent pas à tous les exploitants qui sont pour certains très pris par le travail sur certaines cultures
 - Précise que des permanences supplémentaires organisées en septembre pourraient mieux convenir
- La DREAL :
 - Indique que, pour les exploitants ne pouvant se rendre à aucun créneau de permanence proposé en juillet, d'autres dates seront proposées. L'objectif est que chaque exploitant concerné par le projet et qui le souhaite puisse avoir un rendez-vous individuel, quitte à compléter les modalités du dispositif de base proposé.
Nicolas VIGNON, du bureau d'études Terres d'Agri en charge du volet agricole des études du projet, confirme que tout sera mis en œuvre pour permettre à chaque exploitant qui le souhaite de s'entretenir individuellement avec l'équipe projet sur sa situation.
 - Précise que les informations recueillies lors des permanences seront essentielles pour la poursuite des études, à l'automne 2021
 - Invite les exploitants à faire remonter, au plus vite, leurs indisponibilités sur les créneaux de permanences proposés, afin de prévoir de nouvelles dates et modalités pour se rencontrer et échanger
- Gaëtan GUICHARD, directeur de l'ASCO des Arrosants de la Crau
 - S'interroge sur le périmètre des exploitations qui peuvent être concernées, directement ou indirectement, par le projet (première approche du maître d'ouvrage). En effet, le dispositif de gestion et d'entretien des réseaux hydrauliques peut être impacté par le projet, même loin en aval et hors du fuseau d'étude (même élargi).

- Souhaite que tous les exploitants agricoles concernés soient rencontrés, y compris au-delà de la bande d'étude initiale si nécessaire, afin d'estimer les impacts du projet sur les réseaux et leurs exploitations, et d'assurer les conditions de poursuite de leur activité dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Il suggère la réalisation d'un état des lieux exhaustif et le plus large possible de tous les exploitants, ayant-droits et propriétaires concernés
- La DREAL
 - Indique que, la liste actuelle des exploitants pouvant être concernés par le tracé retenu, directement (emprises) ou indirectement (continuités de réseaux et accès) identifie une quarantaine d'exploitants (base : actualisation des diagnostics passés et ateliers agricoles menés début 2020 sur l'ensemble du fuseau d'études de 1km de large)
 - Indique que les retours des permanences pourront éventuellement permettre de compléter cette liste et d'affiner la connaissance du maître d'ouvrage, y compris en-dehors du fuseau élargi, qui ne constitue pas une limite absolue pour les études à mener.
 - Précise que les permanences de juillet seront destinées en priorité aux exploitants concernés par le tracé, pour que ceci soit pris en compte lors de l'optimisation du projet (tracé en plan, profils en long, équipements connexes).
 - Indique que néanmoins, en fonction des retours, des rencontres avec d'autres exploitants non directement-concernés par le projet pourront être organisées, si cela s'avère pertinent et utile
 - Propose de transmettre aux représentants et exploitants la liste des exploitants concernés par le tracé, selon les données du maître d'ouvrage, afin d'inviter les participants à la compléter avec les éventuelles exploitations qu'ils estiment également concernées
 - Propose d'élaborer et de transmettre aux agriculteurs concernés (directement et indirectement) une nouvelle carte représentant le périmètre des exploitations agricoles, dans la bande d'études et au-delà, ainsi que le tracé retenu.
- Pierre RAVIOL
 - Souhaite que les ouvrages de transparence hydraulique envisagés prennent en compte le dimensionnement des engins utilisés pour l'entretien du canal
- La DREAL
 - Rappelle que les permanences seront un moyen de faire remonter les besoins et enjeux spécifiques à considérer dans la dernière phase de conception du projet.
 - Invite les exploitants à échanger, lors des permanences proposées, sur les perspectives d'avenir et leur situation personnelle, ce qui permettra d'affiner les aménagements à prévoir sur le projet.
- Pierre RAVIOL
 - Souhaite savoir si la SAFER sera partie prenante de ce travail et de ces échanges

- Un exploitant (qui ne s'est pas identifié)
 - Souhaiterait qu'une partie des terres agricoles vendues d'ici les phases d'acquisition foncière pour le projet soient « bloquées », afin de permettre leur rachat par les exploitants agricoles impactés par le projet, en lien avec la SAFER
- Jean-Marc BERTRAND, responsable du pôle Aménagement à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
 - Confirme que ce dispositif avec la SAFER serait intéressant et possible une fois déterminé de manière précise les besoins en termes de compensation des impacts sur l'agriculture, sur la base du projet optimisé.
- La DREAL
 - Rappelle que cette demande avait déjà été portée lors de la concertation continue 2019-2020, appuyée par la Chambre d'Agriculture, et que le maître d'ouvrage en a confirmé le principe, à mettre en œuvre une fois le projet calé. LA SAFER a confirmé son accord pour participer à ce dispositif.
 - Précise que les procédures de réservations foncières, par anticipation des procédures d'acquisition envisagées à partir de 2024-2025 (voir calendrier prévisionnel plus tard dans la présentation), pourront donc être engagées après la phase de conception fine en cours jusqu'à la fin d'année. Le dispositif s'étalerait donc sur la période 2022-2025, en coopération avec la chambre d'agriculture et la SAFER
- Jean-Marc BERTRAND
 - Souligne qu'il est important que les exploitants de Foin de Crau soient également interrogés sur les contrats qu'ils peuvent avoir avec les bergers dont les troupeaux pâturent en quatrième coupe et qui peuvent à ce titre bénéficier d'aides telles que la PAC.
- Gaëtan GUICHARD
 - Souhaite également que le nom du réseau hydraulique et le numéro de la prise soient demandés à l'ensemble des exploitants rencontrés, ainsi que l'emplacement des différents forages.
- Claire BONNAUD, responsable du SMGAS
 - S'interroge sur l'absence de rencontres individuelles programmés avec les ASA et met en avant les conséquences possibles pour ces ASA liées à une perte de surface sur leur périmètre de gestion.
- Gaëtan GUICHARD
 - Indique que les impacts sur les surfaces impliqueront une révision de tous les débits d'arrosage du secteur ainsi que des temps d'arrosage, ce qui impactera tous les exploitants, au-delà du fuseau
- Pierre RAVIOL
 - Précise que toutes ces parcelles paient un droit de drainage, ce qui implique que le maître d'ouvrage ou le concessionnaire s'acquitte de ce droit sur les parcelles traversées

- Indique, de plus, que des compensations devront être envisagées, du fait de la modification des drainages induite par le projet
- La DREAL
 - Indique que des rencontres individuelles avec les ASA n'avaient pas été prévues dans le cadre de la phase d'élaboration du projet technique autoroutier, considérant notamment que le dimensionnement des rétablissements hydrauliques était global et ne s'arrêtait pas au périmètre de chaque ASA
 - La démarche de travail, détaillée plus loin dans la présentation, propose un travail par les bureaux d'études avant une première restitution lors du groupe de travail (phase 1) sur la base d'une ou plusieurs propositions de rétablissements hydrauliques pour l'ensemble du projet, avant une finalisation en vue de l'enquête publique d'un projet intégrant ces rétablissements
- Claire BONNAUD
 - S'interroge, à titre d'exemple, sur le devenir de l'ASA Plan du Bourg, qui serait impactée sur une grande partie de son périmètre
 - Considère que ces questions doivent être traitées de manière individuelle, avec chaque ASA
- La DREAL
 - Intégrera ces nouvelles demandes, clairement justifiées, au dispositif de concertation, en complément de ce qui est proposé ce jour. Il s'agit ici de permettre l'évaluation des impacts potentiels pour chaque ASA sur la base du projet technique finalisé, mais à son sens cela ne joue pas sur la phase de conception technique. Ainsi, elle prend l'engagement de rencontrer les ASA une fois que les caractéristiques du projet seront suffisamment stabilisées et les effets du projet à l'échelle individuelle de chaque ASA pourront être partagés
 - Précise que les modalités de rencontres seront définies ultérieurement, avant l'envoi du dossier d'enquête publique aux différentes instances sollicitées en amont de l'enquête (voir la phase de procédures préalables à l'enquête dans le calendrier), soit au premier semestre 2022.
 - Indique que cette démarche, qui va bien au-delà des éléments nécessaires au dossier d'enquête publique, servira à alimenter le dossier des engagements de l'État, qui sera annexé à la déclaration d'utilité publique et s'imposera au futur concessionnaire.
- Pierre RAVIOL
 - Précise que les enjeux liés à la nappe de la Crau sont majeurs au regard du nombre de personnes qui en consomment l'eau et des enjeux liés au changement climatique
- La DREAL
 - Confirme qu'il s'agit également, du point de vue du maître d'ouvrage, d'un enjeu majeur pour le projet compte tenu des particularités du territoire dans lequel il s'inscrit. Il rappelle d'ailleurs que la variante de tracé en Draille Marseillaise a été modifiée par rapport au projet partagé en 2013, tenant compte notamment de la recherche de minimisation des impacts sur les eaux souterraines.

- Précise que, avec une variante de tracé stabilisée, les études pourront désormais évaluer de manière fine les impacts du projet et estimer les mesures à mettre en œuvre pour rééquilibrer
- Pierre RAVIOL
 - Indique que, concernant la période de réalisation du projet, il sera nécessaire d'être vigilants sur les poussières induites : enjeu majeur pour toutes les cultures
- La DREAL
 - Précise qu'il est, en tout état de cause, obligatoire pour le maître d'ouvrage d'intégrer dans son étude d'impact les mesures à mettre en œuvre pour la phase chantier, qui s'imposeront au concessionnaire en charge de la réalisation des travaux. Ceci concerne d'ailleurs toutes les thématiques : milieu humain, agricole, biodiversité, hydraulique La phase chantier fera l'objet d'échanges spécifiques, y compris quant aux périodes de l'année par secteur, en groupes de travail de la concertation continue, une fois le projet technique stabilisé, soit en fin d'année 2021 / début 2022.
- Jean-Marc BERTRAND, Chambre d'Agriculture 13
 - Indique qu'un protocole dommages / travaux sera mis en place, afin d'évaluer les impacts et éventuellement indemniser les pertes d'exploitation
 - Précise que l'emplacement de la base chantier sera un thème important (emprises nécessaires, passage des engins, décompactage des terres, ...) et pourra être favorisé sur les délaissés agricoles
- La DREAL
 - Indique qu'un tel protocole pourra être élaboré en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et avec le groupe de travail Agriculture et Hydraulique, pour ce qui concerne ces deux thématiques.
 - Précise qu'un prochain groupe de travail, plutôt horizon 1^{er} trimestre 2022, pourra réfléchir à ces questions et éventuellement étudier les emplacements les plus propices pour accueillir la base chantier

4) 4ème séquence

Thème abordé

- **Principes de compensation (5')**

Voir support de présentation, partie 7 (diapositives 41 à 45)

Nicolas VIGNON, du bureau d'études Terres d'Agri, poursuit avec la présentation des principes de compensation des impacts agricoles du projet autoroutier, à l'échelle individuelle (pour chaque exploitant concerné) et à l'échelle collective (pour les filières concernées, dans le cadre de l'étude préalable agricole instaurée par le décret de 2016).

- La DREAL
 - S'engage, avant la tenue de l'enquête publique, à programmer une réunion dédiée aux procédures foncières afin de permettre aux personnes concernées par le tracé (exploitants et particuliers) d'appréhender au mieux les principes de la future phase d'acquisitions foncières (menée par le concessionnaire) après la DUP, nécessaire pour permettre au porteur de projet d'engager ces procédures foncières (acquisitions à l'amiable et, en cas d'échec des négociations, jugement par le juge de l'expropriation qui fixe les indemnités).

Échanges avec les participants (10')

- Jean-Marc BERTRAND, Chambre d'Agriculture 13
 - Précise qu'il existe un protocole déjà établi à l'échelle du département, sur lequel s'appuyer pour les enjeux liés au foncier agricole.
 - Indique que ce protocole, déjà mis en œuvre sur de précédents projets, constitue une interprétation du Code de l'Expropriation, au niveau local, qui peut servir de base au juge de l'expropriation
- Thierry TRAZIC, éleveur de taureaux et chevaux (Manade des Chanoines)
 - S'interroge sur les procédures qui auront cours pour son exploitation, qui comprend également une activité touristique
- La DREAL
 - Indique que les effets d'un projet sur l'activité touristique sont pris en compte au travers de « l'indemnité d'éviction ».
- La DREAL indique que chaque particulier concerné par les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet, peut utilement être représenté (avocat, expert agricole) lors de ces procédures d'acquisition foncières qui seront conduites par le concessionnaire.

Fin de la réunion

L'ordre du jour ayant été abordé et en l'absence de questions complémentaires des participants, Julien MENOTTI, responsable d'opérations au sein de la DREAL, remercie les participants et clôture la réunion.

LISTE DES PARTICIPANTS

André ALLARD	Exploitant agricole
Jean-Marc BERTRAND	Chambre d'agriculture 13
Claire BONNAUD	SMGAS
Roger BOVETTO	Exploitant agricole
Michel DE CAUSANS	Exploitant agricole ASCO SMGAS
Rémy CLAVIER	Exploitant agricole
Denise COMPAGNE	Exploitante agricole
Chantal FALASCHI	Exploitante agricole
Gaëtan GUICHARD	Arrosants de la Crau
Yannick HERVOU	CD13. Direction des Routes
Henri MARTIN	Exploitant agricole
Robert MAUMEJEAN	Exploitant agricole
Sylvie MERCADAL	Exploitante agricole
Lauriane MOREL	Chambre d'agriculture 13
Pierre RAVIOL	SMGAS SYMADREM Élu Ville d'Arles
Valérie ROQUES	Exploitante agricole
Thierry TRAZIC	Éleveur
Alexis VERBEKE	SYMCRAU
André ZITTA	Exploitant agricole